



Les violences sexistes et sexuelles au travail



STOP AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL



Les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) sont une réalité alarmante au sein du milieu professionnel. Notre organisation syndicale CGT et notre syndicat font de la lutte contre les VSST une de leur priorité.



En effet, les VSST peuvent entraîner la perte de l'estime de soi, de la honte, de la peur, du stress, de l'anxiété, de la dépression... ayant un impact important sur les conditions de travail.

80%* des femmes se disent victimes de sexisme au travail
30%* des femmes ont subi du harcèlement sexuel sur le lieu de travail
70%* des victimes n'en parlent pas à leur supérieur hiérarchique.

*source Insee



Le **violentomètre** est un outil de sensibilisation conçu pour aider les individus à évaluer si une relation est saine ou comporte des violences. Il se présente sous la forme d'une règle graduée avec des couleurs et des exemples de comportements, permettant de mesurer le degré de violence sexiste et sexuelle au travail.

Vert : La relation est saine.

Les comportements indiqués sont respectueux et basés sur le consentement.

Jaune et orange : La vigilance est nécessaire.

Les comportements peuvent être préoccupants et indiquer des signes de violence.

Rouge : La relation est dangereuse.

Les comportements sont clairement violents et nécessitent une intervention immédiate pour se protéger et demander de l'aide.

Il donne des exemples concrets de comportements pour chaque niveau de la graduation, aidant ainsi à identifier les signes de violence.

Ses Objectifs :

Sensibiliser et éduquer sur les violences sexistes et sexuelles. Encourager les victimes à reconnaître les signes de violence et à chercher de l'aide.

Qui contacter ?

Au **travail**, si vous êtes victime ou témoin d'une situation, ne restez pas seul.e. Contactez les référent.e.s harcèlement, la médecine du travail, le syndicat ou un.e collègue. En dehors du travail, les associations féministes sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous guider vers des professionnels spécialisés.

Le saviez-vous ?

Selon l'observatoire national des violences faites aux femmes, **80% des femmes victimes de violences sexuelles** connaissent leur agresseur.

Cela inclut des relations telles que des partenaires intimes, des membres de la famille, des amis, ou des collègues.

5 raisons qui font que les syndicats sont légitimes à traiter des VSST

1. Protection des droits des travailleurs.euses : Les syndicats ont pour mission de protéger les droits des travailleurs.euses, y compris le droit à un environnement de travail sûr et respectueux.

Les VSST constituent une violation grave de ces droits.

2. Expertise et formation : Les syndicats CGT disposent de ressources et de formations spécifiques pour identifier et traiter les cas de VSST. Une fois formé.e.s, les représentant.e.s CGT peuvent fournir des conseils et apporter un soutien psychologique aux victimes.

3. Accueil et Représentation :

Les syndicats peuvent représenter les victimes auprès de l'employeur et les aider à obtenir justice.

4. Prévention et sensibilisation :

Les syndicats mènent des campagnes de sensibilisation et de prévention pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. La CGT s'engage activement dans la lutte contre toutes les formes de discrimination.

5. Négociations annuelles :

En tant qu'acteurs clés dans les négociations, les syndicats peuvent influencer les politiques d'entreprise pour inclure des mesures de prévention et de traitement des VSST.

Les grandes annonces de communication ne suffisent plus.

Le gouvernement doit immédiatement mettre en œuvre un grand plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles avec les moyens nécessaires.



Le samedi 23/11, la **CGT** appelle à participer aux manifestations organisées partout en France aux côtés des collectifs féministes et d'autres organisations syndicales.

[Cliquez ici pour accéder à la carte des mobilisations](#)



- | | | |
|-----------------|----------------|------------------------------|
| Rachid GOUCHI | 07 86 18 17 10 | rgouchi@supdev.fr |
| Monir AHSSAINI | 07 86 03 02 00 | mahassaini@lea-cfi.fr |
| Marion CELLE | 06 35 12 69 17 | marion.celle@gmail.com |
| Laetitia CAPET | 06 37 47 40 64 | l.capet@ecoledordogne.cci.fr |
| Maud MONGERMONT | 06 62 32 96 81 | maudmong74@gmail.com |
| Corine RAMOUNE | 06 92 30 77 87 | corine.ramoune@wanadoo.fr |